

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Instauration d'une coopération chasseurs-gestionnaires pour un meilleur équilibre forêt-gibier

N° action : 28

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.1. Cohérence et complétude du périmètre
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation
- 3.4. Accompagnement de l'évolution du projet et participation citoyenne

Description de l'action :

- Contexte :

Si une charge modérée en grands ongulés (cerf, chevreuil, sanglier, mouflon) favorise la mise en place de petits milieux ouverts extensifs et augmente l'hétérogénéité des paysages forestiers, une gestion trop conservatrice de leurs populations conduit à une pression considérable sur les ressources alimentaires naturelles du milieu, à une simplification de la structure forestière, à une dégradation de la production sylvicole, de même qu'à une réduction drastique de la diversité biologique, tant au niveau de la flore que de la faune associée (rongeurs, oiseaux nicheurs). Ce phénomène est très préoccupant en regard des densités de cerfs et de sangliers qui n'ont jamais été aussi élevées en Europe qu'à l'heure actuelle.

Dans tous les cas où une surcharge de gibier est constatée, un équilibre gagne à être retrouvé entre les populations d'ongulés et la capacité d'accueil du milieu afin de concilier une production certaine et durable de la forêt avec l'amélioration des conditions de vie des grands ongulés.

Les forestiers et les chasseurs possèdent chacun à leur niveau les leviers nécessaires à l'atteinte de cet équilibre, or ils agissent souvent dans leur coin, sans réelle concertation et focalisés sur leurs propres intérêts qui, de prime abord, paraissent antagonistes (les uns souhaitant le moins d'ongulés possible alors que les autres en souhaitent plus). L'absence d'un dialogue serein et apaisé, basé sur des éléments objectifs et factuels constitue l'un des principaux freins à cette nécessaire coopération. L'élaboration conjointe, par une méthode simple et compréhensible par tous, d'un diagnostic objectif de l'équilibre (ou du déséquilibre) forêt-gibier permet d'instaurer un dialogue serein entre les deux catégories d'acteurs, condition primordiale pour conclure un véritable contrat déterminant les actions de chacune des parties pour tendre vers cet équilibre.

- Objectif :

Élaboration et mise en œuvre d'une méthodologie de diagnostic concertée de l'équilibre forêt-gibier afin d'encourager une coopération des gestionnaires forestiers et des chasseurs dans la définition et l'atteinte d'un objectif commun de densité de grands ongulés sur un territoire donné.

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

- **Méthodologie :**

S'inspirer des initiatives engagées par exemple en Bretagne (Domaine du Bois Landry) avec la mise en place de « maîtres d'œuvre » jouant un rôle de médiateurs entre chasseurs et forestiers et l'élaboration et l'utilisation de fiches d'inventaire simplifiées des dégâts forestiers, permettent d'évaluer ceux-ci et d'en identifier les causes : ongulés ou d'autres causes extra-cynégétiques (mauvaise reprise, coup de gel, inadaptation essence/station forestière...). D'autres expériences pourraient également orienter l'objectif, mais en l'état, force est de constater qu'il faut faire évoluer le modèle actuel pour le rendre plus efficace.

1. Choix des zones test (appel à candidatures ; forêt publique ?),
2. Dialogue entre chasseurs, gestionnaires et propriétaires, organisé par un opérateur neutre reconnu par les deux parties, visant la définition d'une méthodologie de diagnostic, d'un objectif d'équilibre et d'un plan d'action pour atteindre cet objectif,
3. Expérimentation des mesures prises par le groupe de travail,
4. Evaluation de la méthodologie, évaluation de l'équilibre forêt-gibier et mise en œuvre d'outils de suivi des zones orientés vers la vigilance régulière et partagée entre les acteurs

- **Localisation :**

Zone à préciser en partenariat avec le DNF, les conseils cynégétiques, les communes, les chasseurs

- **Public(s) ciblé(s) :**

Chasseurs (conseils cynégétiques), propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés